

Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 26 juillet 2021

Tenue de la quatrième réunion du comité des usagers de la CSSM consacrée à une séance publique sur le thème de l'Evasan.

Ce mercredi 28 juillet 2021 à 10h30, aura lieu la quatrième réunion du comité des usagers à la salle du conseil de la CSSM sous le thème de l'Evasan avec la participation du CHM. Cette rencontre a pour objectif de renseigner les usagers sur la mission d'accompagnement administratif de la CSSM pour les assurés sociaux effectuant des soins hors département. En clair, il s'agira d'informer le public sur les formalités à effectuer pour une demande d'Evasan et des conditions des prises en charge du patient par la CSSM et de co-construire des actions d'amélioration du processus d'Evasan.



Quels sont les rôles et missions du comité des usagers ?

Mis en place en octobre 2019, le comité des usagers a pour rôle de représenter les usagers de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte que sont les assurés, les allocataires, les retraités ainsi que les employeurs et se donne trois missions principales :

- Améliorer la communication et l'information auprès des usagers,
- Faciliter l'expression de la voix des usagers,

Contact Presse : Tél : 0269 61 87 60 / 0639 20 80 85 - Email : communication-marketing@css-mayotte.fr

- Être à l'écoute de leurs problématiques pour co-construire des actions d'amélioration et répondre à leurs attentes.

Quelle est sa composition ?

Le comité des usagers est composé des représentants titulaires des différents publics de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte et d'un suppléant par titulaire, à savoir :

- Représentant FMAPAR
- Représentant France Assos santé (usagers hôpital)
- Représentant UDAF
- Représentant CCAS
- Représentant ADAPEI
- 1 représentant de syndicat employeur (membre du conseil)
- 1 représentant de syndicat salarié (membre du conseil)

Cette instance participe activement à la mise en œuvre des actions permettant à la CSSM d'être à l'écoute de ses usagers et d'offrir ainsi un service public de qualité.

A quelle fréquence a lieu les réunions du comité des usagers ?

Cette instance se réunit trois fois par an pour traiter des problématiques rencontrées par les usagers. A ce jour, trois tables de concertation ont eu lieu avec les membres représentants des usagers, et ont permis de traiter les thématiques suivantes :

- L'accueil ;
- Le traitement de dossier et les délais de traitement ;
- L'offre de services de la CSSM.

Les échanges ont permis la mise en place d'actions concrètes pouvant conduire à des axes d'amélioration sur le service attendu du public.

**Pour la tenue du quatrième comité, nous avons le plaisir de vous convier à y prendre part,
ce mercredi 28 juillet à 10h30**

à la salle du conseil de la CSSM au centre Kinga à Kaweni.